



Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre **SIAB**

Rapport d'activité 2020

Le mot du Président

Madame, Monsieur, chers collègues,

Cette année, j'ai le plaisir de vous rendre compte des activités de notre syndicat, activités qui ont marqué sa route tout au long de l'année écoulée. 2020 aura été riche en événements pour le SIAB : nouveau mandat, deux conférences des maires de la Haute Vallée de la Bièvre (HVB), avancement sur le projet de site web de la HVB, commémoration des 20 ans du classement de la HVB, création d'une identité visuelle « HVB », etc...

Je tiens à remercier chaleureusement les délégués des villes membres pour leur implication et leur soutien. Je tiens également à saluer le travail accompli par Valérie Jouin, notre responsable administrative, Christian Sifre, notre responsable environnement en charge de l'entretien et de l'amélioration du massif forestier du Domaine de Montéclin et Marguerita El Khoury, chargée des projets de mise en valeur de la HVB.

Notre syndicat est en ordre de marche afin, dans les années qui viennent, de renforcer son action pour la défense et la mise en valeur de la HVB.

De nouvelles opportunités concernant le patrimoine exceptionnel de la HVB, ne manqueront pas de se présenter. Le SIAB est prêt à être un acteur fédérateur déterminant.

Je vous souhaite une bonne lecture.
Bien cordialement,
Gilles Curti

Rappel des missions

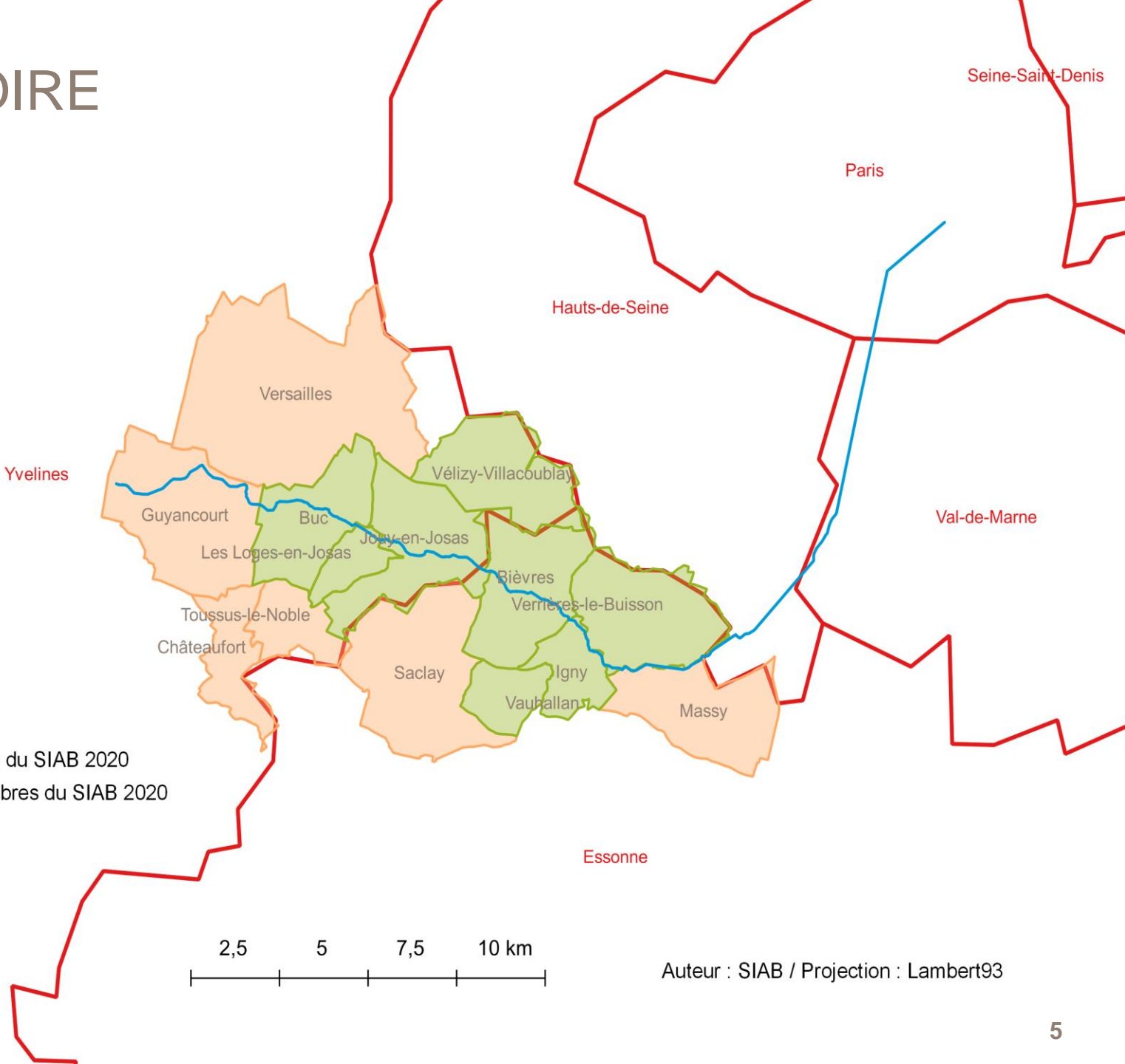
- Suivre les plans d'urbanisme de la Vallée et veiller à leur respect.
- Examiner les projets importants des communes qui sont de nature à modifier le site d'aménagement de la Vallée de la Bièvre.
- Donner son avis sur l'implantation des équipements collectifs à caractère intercommunal.
- Mettre en œuvre tout moyen propre à la protection des bois de la Vallée et l'aménagement des espaces naturels.
- Favoriser l'échange d'informations pour les communes de la Vallée.
- Prendre toutes initiatives propres à entretenir et renforcer l'identité culturelle et environnementale de la Vallée de la Bièvre sur le périmètre du Syndicat.
- Toutes autres attributions qui pourraient lui être confiées par les communes intéressées.

TERRITOIRE

Avec une population de 71 025 habitants, le territoire du syndicat s'étend :

- Sur l'Essonne avec les communes de : Bièvres, Igny, Vauhallan, Verrières Le Buisson
- Sur les Yvelines avec les communes de : Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Vélizy-Villacoublay

TERRITOIRE



LÉGENDE

- La Bièvre
- Communes membres du SIAB 2020
- Communes non membres du SIAB 2020
- Les départements



Auteur : SIAB / Projection : Lambert93

Les instances du syndicat (1)

Bièvres	Anne PELLETIER-LE-BARBIER	Titulaire et 1 ^{ère} Vice-Présidente
	Dan ATLAN	Titulaire
	Marianne FERRY	Suppléante
	Christelle De BEAUCORPS	Suppléante
Buc	Maguy RAGOT-VILLARD	Titulaire
	Christian GASQ	Titulaire
	Catherine LE DANTEC	Suppléante
	Jean-Christophe HILAIRE	Suppléant
Ignny	Patricia LECLERCQ	Titulaire
	Anne LAUNAY	Titulaire
	Marine METIVIER	Suppléante
	Béatrice GREGOIRE	Suppléante
Jouy-en-Josas	Gilles CURTI	Titulaire et Président
	Daniela ORTENZI-QUINT	Titulaire
	Paul WARNIER	Suppléant
	Véronique AUMONT	Suppléante

Les instances du syndicat (2)

Les Loges-en-Josas	Odile CONROY	Titulaire
	Jean-Côme RIVIERE	Titulaire
	Valérie PETITBON	Suppléante
	Lyse-Marie CLISSON	Suppléante
Vauhallan	Pascal NAWROCKI	Titulaire et 2 ^{ème} Vice-Président
	Dominique DUMAS	Titulaire
	Éric MORISSET	Suppléant
	Sébastien VELUET	Suppléant
Vélizy-Villacoublay	Pascal THEVENOT	Titulaire
	Nathalie BRAR-CHAUVEAU	Titulaire
	Frederic HUCHELOUP	Suppléant
	Nathalie NORMAND	Suppléante
Verrières-le-Buisson	Karine CASAL dit ESTEBAN	Titulaire
	Gérard DOSSMANN	Titulaire
	Henri ROGER-ESTRADE	Suppléant
	Nathalie de VILMORIN	Suppléante

COMITE 2020 (1)

Délibérations prises :

4 février 2020 :

1. Adoption du compte administratif 2019
2. Adoption Compte de Gestion 2019 du comptable public
3. Affectation des résultats 2019
4. Adoption du budget primitif 2020
5. Participation des communes pour l'année 2020

7 juillet 2020

1. Installation du comité syndical
2. Election des membres du bureau: élection du président, élection de 2 vice-présidents, élection du secrétaire, élection de 3 assesseurs
3. Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)

COMITE 2020 (1)

Délibérations prises :

23 septembre 2020 :

1. Installation de la commune de Verrières-le-Buisson et élection du 4ème assesseur
2. Indemnités des élus
3. Adoption du règlement intérieur
4. Décision modificative n°1
5. Autorisation signature convention occupation précaire temporaire et révocable du domaine public

2 décembre 2020 :

1. Modification du tableau des effectifs – création de poste
2. Décision modificative n°2
3. Achat parcelle n°20 située chemin de Montéclin à Bièvres
4. Adhésion communes Châteaufort, Toussus-le-Noble et Saclay
5. Signature convention autorisation de passage, d'aménagement et de balisage de circuits randonnées de la Vallée de la Bièvre sur le territoire du SIAB
6. Demande de subvention création site HVB – Conseil départemental de l'Essonne
7. Demande de subvention création site HVB - Région Ile-de-France
8. Rapport des orientations budgétaires 2021

PERSONNEL

Au 1^{er} décembre 2020, l'effectif du syndicat comptait 3 agents :

- 1 responsable administrative
- 1 responsable environnement
- 1 chargée de projets de mise en valeur de la HVB

Les actions majeures 2020

I. 1^{ère} conférence des Maires de la Haute Vallée de la Bièvre

A l'initiative de M. Jacques Bellier, maire de Jouy-en-Josas, une réunion a eu lieu le 7 février 2020 à la mairie de Jouy-en-Josas en vue de réfléchir à une approche commune du développement de l'attractivité touristique de la HVB. Lors de cette réunion ont été partagés les points sur lesquels nous nous étions accordés : le champ d'action touristique de la HVB, le diagnostic (forces et faiblesses actuelles du territoire en matière de développement touristique), les premières actions pour la mise en valeur touristique de la HVB, le SIAB comme organe de coordination et d'action, l'articulation avec nos Communautés d'Agglomération et nos Départements.

Une charte d'adhésion au développement d'une politique touristique commune a été signée avec des **principes d'action** :

- Agir de façon concertée sans s'arrêter aux limites administratives des différents territoires,
- Travailler en concertation avec les collectivités territoriales détentrices de la compétence développement touristique ainsi qu'avec les offices de tourisme existants et les syndicats d'initiative
- Impulser une dynamique de développement durable

Premier plan d'action pour 2020 :

- Elargissement à l'ensemble de la HVB du schéma d'itinéraires piétons reliant les villes riveraines,
- Création d'un logo et d'un site web propres à la HVB,
- Création de points d'accueil touristique dans chaque mairie,
- Organisation à l'automne 2020 des 20 ans du classement de la HVB

Actions réalisées :

- Conception- exécution du logo et de la charte graphique de la destination touristique « HVB » : 2 505 €
- Conception de panneaux valorisant le tourisme de la HVB dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2020 dans les 8 communes du SIAB : 3 000 €

Les actions majeures 2020

II. 2^{ème} conférence des Maires de la Haute Vallée de la Bièvre

Le 30 septembre 2020, à l'initiative de Mme Marie-Hélène Aubert, Maire de Jouy-en-Josas, a eu lieu la 2^{ème} Conférence des Maires de la HVB, au Musée de la Toile de Jouy.

Les maires ont confirmé encore une fois leur volonté d'un projet de territoire qui dépasse les frontières administratives et ont validé un plan d'action pour l'année 2021 avec le SIAB comme porteur de projets.

Actions proposées :

- Création d'un site web de tourisme pour la HVB
- Création d'un film promotionnel par drone sur la HVB afin de promouvoir le territoire. Ce film sera diffusé sur une chaîne YouTube, partagé sur les comptes de réseaux sociaux et relié au futur site web de la vallée.
- Pré-étude d'opportunité de la remise en valeur de l'aqueduc de Buc et de la maison du fontainier qui lui est accolée, dans le cadre du reméandrage de la Bièvre par le SIAVB et la mise en valeur plus globale de cette partie du territoire.
- Elargissement des boucles pédestres intercommunales initiées par VGP à l'ensemble des communes de la HVB.
- Renforcement des liens entre la HVB et la Plaine de Versailles. Le SIAB souhaite renforcer les liens entre le territoire de la HVB et celui de la Plaine de Versailles. Pour cette raison, nous avons visité le 28 octobre 2020 la Maison de la Plaine de Versailles et rencontré Mme Marie Martinez (animatrice à L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles).
- Développer des chemins équestres dans la vallée. Le 20 octobre 2020, une 1^{ère} réunion (en visio) a eu lieu entre le SIAB et la Fédération Française d'équitation (FFE) afin de réfléchir à un projet de développement du tourisme équestre dans la HVB : développer des chemins équestres, relier les établissements équestres de la vallée entre eux, etc.

Les actions majeures 2020

III. Élargissement du périmètre du SIAB

- ✓ Les villes de Châteaufort, Toussus-le-Noble et Saclay ont été sollicitées pour rejoindre le syndicat.
- ✓ Des contacts ont été pris avec la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et les villes de Guyancourt et de Massy.

Les actions majeures 2020

IV. Site web tourisme pour la HVB

- Rédaction d'un cahier des charges,
- Consultation de 4 agences,
- Obtention de 6 devis,
- Comparatif des offres, notation, classement et choix de la société

Les actions majeures 2020

V. Fourniture, transport et pose jalonnement piéton entre la Cour Roland et le Domaine de Montéclin

Afin de permettre aux randonneurs d'aller du Domaine de Montéclin au Domaine de la Cour Roland (et vice versa), de découvrir l'histoire et les activités de chaque Domaine, et pour une meilleure visibilité des chemins qui lient les deux domaines, le SIAB a créé deux panneaux informatifs qui ont été installés à l'accueil de chaque Domaine.

Les poteaux directionnels sont ceux utilisés par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) pour le balisage du chemin de randonnée « Chemin Oberkampf ».

Confection, fourniture et pose des deux supports panneaux par l'ONF (poteaux supports en chênes)	5 259,12 € HT
Conception, Exécution et fabrication des panneaux par le graphiste Jean-Marie Noël	1 029,72 € HT
Coût total	6 288,72 € HT

Financement : SIAB

LE DOMAINE DE LA COUR ROLAND

UN PEU D'HISTOIRE

C'est le parc d'un ancien château où prairies, pelouses, jardins, bois et petits étangs forment un lieu de nature de qualité aux portes de Paris.

Le nom de la Cour Roland apparaît dès 1290 sur les premières cartes établies à l'époque.

Le Domaine de la Cour Roland (35 hectares) faisait partie de l'Abbaye du Val-Profond à Bièèvres.

Laisse à l'abandon et tombé en ruines durant la Guerre de Cent ans, le domaine fut vendu et passa de main en main.

Un château y fut construit au XIX^e siècle comme dans plusieurs des grandes propriétés voisines longeant la Vallée de la Bièvre.

Dans les années 70, le château abandonné, menaçant ruine, dut être détruit.

En 1973, une partie du domaine (31 hectares) est vendue au District de la Région parisienne devenue ensuite Région Ile-de-France et concédée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy (SIAJV), qui décide de l'ouvrir au public en 1974. Le syndicat créé par Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay en 1972 est chargé de gérer et d'entretenir le domaine.

Le Syndicat entreprend dès 1974 l'aménagement progressif du domaine, notamment en créant les équipements sportifs grâce aux contributions financières régulières et importantes des villes de Jouy-en-Josas et de Vélizy-Villacoublay.



1 Un gymnase omnisport équipé pour le badminton, le hand-ball, le volley-ball, le basket-ball et le football en salle.



2 Les Ateliers de la Cour Roland (association de loisirs, d'art et d'artisanat), Le Model Club de la Cour Roland (MCCR) (association de promotion du modelisme et de la maquette).

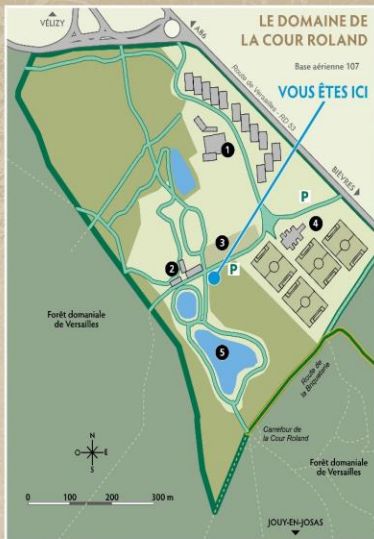


3 Le Relais Nature (association de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable).

Le domaine met à votre disposition des équipements pour la pratique des sports et des loisirs : terrains de sport (tennis, football, rugby), aires de jeux pour les enfants, tables de ping-pong. Vous y trouvez également des vestiaires spacieux avec douche et un parking à proximité des terrains.



Des plans d'eau, de vastes pelouses et des chemins forestiers sont en accès libre.



www.cour-roland.com



Haute Vallée
de la BIÈVRE

VOUS ÊTES ICI AU DOMAINE
DE LA COUR ROLAND



POUR VOUS RENDRE
D'UN DOMAINE À L'AUTRE :
EMPRUNTEZ LE SENTIER
OBERKAMPFF.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT JOUY-VÉLIZY



LE DOMAINE DE MONTÉCLIN

UN PEU D'HISTOIRE

Dans ce domaine forestier de 35 hectares, on retrouve des traces d'occupation humaine très ancienne remontant à l'âge de pierre, mais surtout des vestiges de l'ancien parc du XIX^e siècle : murs d'enceinte de l'ancien château de Montécclin, grotte, importants massifs de rhododendrons, 37 arbres exotiques et ornementaux représentant 20 essences différentes, etc.

Située en balcon sur le versant Nord de la vallée de la Bièvre, la forêt de Montécclin faisait partie du domaine forestier de Versailles.

Les origines du domaine remontent à 1150, date à laquelle on retrouve l'évocation du domaine dans le cartulaire de l'abbaye de Longpont.

Le domaine constituait une seigneurie de la vallée de la Bièvre qui, à travers les âges, appartient le plus souvent, du IX^e au XVII^e siècle, aux moines de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près. Ces moines nommaient le domaine en latin : Quasi Mons ad Solem Declinans, soit « le mont face au couchant ». Puis, au XIX^e siècle, ils l'abrégeèrent en « Mondécclin ».

La seigneurie fut acquise le 30 juillet 1716 par Georges Maréchal, Seigneur de Bièvres et chirurgien de Louis XIV et de Louis XV. En 1789, elle fut confisquée par les révolutionnaires.

Après de nombreux propriétaires successifs, la famille Mallet, héritière des manufactures de la Toile de Jouy, créées par Oberkampff, acheta le domaine en 1864 et ses héritiers l'occupèrent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Dans les années 70, sept communes de la vallée de la Bièvre, constituées en Syndicat Intercommunal (SIEAPVB), financent l'acquisition du domaine pour éviter un important projet immobilier.

Le syndicat, connu aujourd'hui sous le nom de SIAB, assure son entretien et continue à y investir jusqu'à ce jour.

La Haute Vallée de la Bièvre a été classée le 7 juillet 2000, protégeant ainsi de façon durable le Domaine de Montécclin.



1 Le Domaine est préservé dans son environnement naturel et est consacré à la promenade et aux loisirs de plein air.



2 Le Club Canin de la Vallée de la Bièvre.



3 Le Poney-club de Montécclin.



4 Le Domaine dispose d'aires de pique-nique et d'un parking.

www.domaine-de-montecclin.fr



5 Le Parc accrobranche Ecopark Adventures.



LE DOMAINE DE LA COUR ROLAND

UN PEU D'HISTOIRE

C'est le parc d'un ancien château où prairies, pelouses, jardins, bois et petits étangs forment un lieu de nature de qualité aux portes de Paris.

Le nom de la Cour Roland apparaît dès 1290 sur les premières cartes établies à l'époque.

Le Domaine de la Cour Roland (35 hectares) faisait partie de l'Abbaye du Val-Profond à Bièvres.

Laisse à l'abandon et tombée en ruines durant la Guerre de Cent ans, le domaine fut vendu et possédé de main en main.

Un château y fut construit au XIX^e siècle comme dans plusieurs des grandes propriétés voisines longeant la Vallée de la Bièvre.

Dans les années 70, le château abandonné, menaçant ruine, dut être détruit.

En 1973, une partie du domaine (31 hectares) est vendue au District de la Région parisienne devenue ensuite Région Ile-de-France et concédée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy (SIAJV), qui décide de l'ouvrir au public en 1974. Le syndicat créé par Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay en 1972 est chargé de gérer et d'entretenir le domaine.

Le Syndicat entreprend dès 1974 l'aménagement progressif du domaine, notamment en créant les équipements sportifs grâce aux contributions financières régulières et importantes des villes de Jouy-en-Josas et de Vélizy-Villacoublay.



1 Un gymnase omnisport équipé pour le badminton, le hand-ball, le volley-ball, le basket-ball et le football en salle.



2 Les Ateliers de la Cour Roland (association de loisirs, d'art et d'artisanat). Le Model Club de la Cour Roland (MCCR) (association de promotion du modelisme et de la maquette).

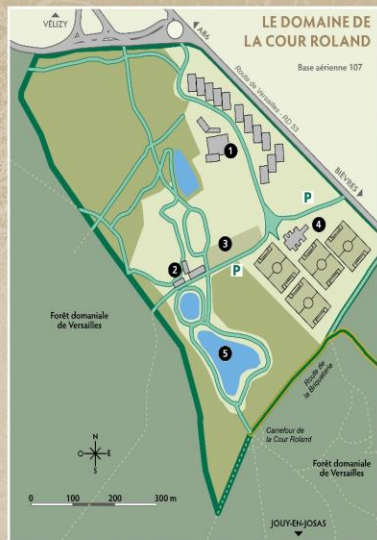


3 Le Relais Nature (association de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable).

Le domaine met à votre disposition des équipements pour la pratique des sports et des loisirs : terrains de sport (tennis, football, rugby), aires de jeux pour les enfants, tables de ping-pong. Vous y trouvez également des vestiaires spacieux avec douche et un parking à proximité des terrains.

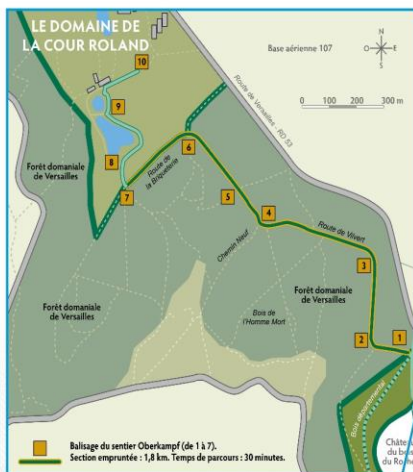


Des plans d'eau, de vastes pelouses et des chemins forestiers sont en accès libre.



Haute Vallée de la BIÈVRE

POUR VOUS RENDRE D'UN DOMAINE À L'AUTRE : EMPRUNTEZ LE SENTIER OBERKAMPF.



VOUS ÊTES ICI AU DOMAINE DE MONTÉCLIN



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT JOUY-VÉLIZY



LE DOMAINE DE MONTÉCLIN

UN PEU D'HISTOIRE

Dans ce domaine forestier de 35 hectares, on retrouve des traces d'occupation humaine très ancienne remontant à l'âge de pierre, mais surtout des vestiges de l'ancien parc du XIX^e siècle : murs d'enceinte de l'ancien château de Montécclin, grotte, importants massifs de rhododendrons, 37 arbres exotiques et ornementaux représentant 20 essences différentes, etc.

Située en balcon sur le versant Nord de la vallée de la Bièvre, la forêt de Montécclin faisait partie du domaine forestier de Versailles.

Les origines du domaine remontent à 1150, date à laquelle on retrouve l'évocation du domaine dans le cartulaire de l'abbaye de Longpont.

Le domaine constituait une seigneurie de la vallée de la Bièvre qui, à travers les âges, appartient le plus souvent, du IX^e au XVII^e siècle, aux moines de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ces moines nommaient le domaine en latin : Quasi Mons ad Solem Declinans, soit « le mont face au couchant ». Puis, au XII^e siècle, ils l'abrégèrent en « Mondécclin ».

La seigneurie fut acquise le 30 juillet 1716 par Georges Maréchal, Seigneur de Bièvres et chirurgien de Louis XIV et de Louis XV. En 1789, elle fut confisquée par les révolutionnaires.

Après de nombreux propriétaires successifs, la famille Mallet, héritière des manufactures de la Toile de Jouy, créées par Oberkampff, acheta le domaine en 1864 et ses héritiers l'occupèrent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Dans les années 70, sept communes de la vallée de la Bièvre, constituées en Syndicat Intercommunal (SIEAPVB), financent l'acquisition du domaine pour éviter un important projet immobilier.

Le syndicat, connu aujourd'hui sous le nom de SIAB, assure son entretien et continue à y investir jusqu'à ce jour.

La Haute Vallée de la Bièvre a été classée le 7 juillet 2000, protégeant ainsi de façon durable le Domaine de Montécclin.



1 Le Domaine est préservé dans son environnement naturel et il est consacré à la promenade et aux loisirs de plein air.



2 Le Club Canin de la Vallée de la Bièvre.



3 Le Poney-club de Montécclin.



4 Le Domaine dispose d'aires de pique-nique et d'un parking.

www.domaine-de-montecclin.fr



5 Le Parc accrobranche Ecopark Adventures.



Les actions majeures 2020

VI. Création d'une identité visuelle pour la HVB : logo et charte graphique

- **Rappel du coût** : 2 505 € TTC
- **Réalisation** : le graphiste Jean-Marie NOËL de l'agence Noël
- **Choix du logo** :
 - 3 logos proposés par le graphiste ont été présentés au comité syndical.
 - Le logo suivant est celui qui a été retenu. Il représente le patrimoine agricole, forestier/naturel et culturel de la HVB.



Haute Vallée
de la **BIÈVRE**

Les actions majeures 2020

VII. Création de panneaux informatifs pour les 20 ans du classement de la HVB

Dans le cadre des 20 ans du classement de la HVB (7 juillet 2020) et des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2020, conception de panneaux valorisant le patrimoine de la HVB dans les 8 communes du SIAB (2 panneaux pour chaque ville).

Coût : 3 000 € TTC

Les panneaux consistent en **2 parties** :

1. Histoire du classement : cette partie a été rédigée avec l'aide de Monsieur Yves PERILLON, ancien Inspecteur des Sites des Yvelines
2. 4 sites remarquables de chaque ville



Haute Vallée
de la BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyencourt jusqu'à Masly, incluant la forêt domaniale de Venière et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des sites et repas. Cette première protection s'est vite montrée insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha des plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décerné après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT SELON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT SELON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce jour sous la convention ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du critère de « pittoresque » (paysage digne d'être peint, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.

LES SITES INCONTOURNABLES

- 1. L'église Saint-Martin.**
Édifiée au XIII^e siècle et détruite lors de la guerre de Cent Ans, seul le clocher demeure de cette époque. Elle fut reconstruite au début du XIX^e siècle et restait en décadence le 11 juillet 1936. À la fin du XIX^e siècle, la façade fut modifiée et enrichie d'un porche avancé, les vitraux furent remplacés et le chœur décoré. Éléments inscrits aux Monuments Historiques : le clocher (1941) et les fonts baptismaux (1977).
- 2. Le domaine Louis Ratel.**
Les plus anciens bâtiments du XVIII^e constituaient la ferme de l'ancien château de Bièvres appartenant depuis 1712 à Georges Mareschal, chirurgien de Louis XV, Seigneur de Bièvres. Le château fut détruit en 1850. Le domaine a ensuite appartenu à la famille Ralet dont Louis Ralet, maire de Bièvres au XIX^e siècle. Restant par la Commune en 1930, le Centre culturel Ralet est la maison des associations ainsi qu'un lieu d'événements.
- 3. Le Musée des Amis de l'Oueil (LADO).**
Établi en 1976 et dispose d'une collection d'environ 30 000 outils, instruments et machines représentant plus de 90 mètres sans que d'une bibliothèque fournie. Les bénévoles de l'association LADO, fondée en 1983, organisent des visites guidées du Musée. LADO collecte et conserve les outils anciens puis étudie leur utilisation. Chaque année, elle organise la foire à l'Oueil ancien de 1^{er} mai.
- 4. La Maison Littéraire de Victor Hugo.**
Installée au Château des Roches, elle appartient à la famille de banquiers Bertin jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Bertin l'Aîné y accueillait les écrivains, artistes et hommes politiques les plus célèbres de l'époque. Amis, Victor Hugo y fit de longs et fréquents séjours. Des œuvres originales, manuscrits et photos d'époque concernant sa vie y sont rassemblées. Son magnifique parc de 10 ha borde la Bièvre.



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE DE BIÈVRES EST MEMBRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMONT DE LA BIÈVRE (SIAB).



Haute Vallée
de la BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyencourt jusqu'à Masly, incluant la forêt domaniale de Venière et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des sites et repas. Cette première protection s'est vite montrée insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha des plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décerné après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT SELON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT SELON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce jour sous la convention ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du critère de « pittoresque » (paysage digne d'être peint, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.



BUC

LES SITES INCONTOURNABLES

- 1. Les bois de Buc : bois des Genards, bois de la Geneste.**
La ville de Buc comprend 349 ha d'espaces boisés faisant partie de la forêt domaniale de Versailles. A Buc, la forêt est traversée par la Bièvre. Abritant une grande diversité biologique, elle est essentiellement composée de hêtres et de châtaigniers, dont un chêne dit de Louis XIV. L'étang de la Geneste, couvrant 5,5 ha de la forêt, a été construit en 1940 pour canaliser les eaux de la Bièvre.
- 2. L'espèceduc de Buc.**
L'espèceduc de Buc fut construit de 1682 à 1686 sur ordre de Louis XIV pour abriter les eaux du plateau de Saclay à Versailles et donc alimenter en eau les jardins du château de Versailles. La construction en pierre meulière avec chaînages et bandeaux d'arcsades en pierre de taille, mesure 380 m de long pour 45 m de haut et comporte 19 arcades. Utilisé jusqu'en 1950, il fut classé Monument Historique en 1952.
- 3. Le Château du Haut-Buc.**
Situé dans le Grand Parc de Versailles, il servit à Louis XIV pour héberger son fils Louis-Alexandre de Bourbon. En 1746, il fut détruit sur ordre de Louis XV. Entre 1864 et 1866, un autre édifice fut érigé sur l'emplacement. En 1938, la Commune l'acheta et le rénové en 2008. Aujourd'hui, il est le site de l'École de musique et l'hôte de manifestations variées. Son parc public possède des sculptures, des bassins et des colonnades.
- 4. L'église Saint-Jean-Baptiste.**
Construite en pierre meulière, l'église remonte à la fin du XII^e siècle. Elle est agrandie en 1993 et 1994. Sa nef est de style gothique et son clocher est en style roman. L'église recense trois objets classés Monuments Historiques : une statue en bois de la Vierge à l'Enfant du XVII^e siècle, une statue en pierre du XVIII^e siècle et une grosse cloche datée de 1775 et baptisée « Louise Auguste Adélaïde » par Louis XV.



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE DE BUC EST MEMBRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMONT DE LA BIÈVRE (SIAB).



Haute Vallée
de la BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyancourt jusqu'à Massy, incluant la forêt domaniale de Venière et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des sites est requis. Cette première protection est vite restée insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha les plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décerné après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT

SECON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT

SECON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce titre dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du critère de « pittoresque » (paysage digne d'être point, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.

LES SITES INCONTOURNABLES

1. L'église Saint-Pierre. Cette église en pierre d'Arcueil et revêtue à été bâtie au XVI^e siècle et détruite lors de la guerre de Cent Ans. Seul le clocher demeure de cette époque. Elle fut reconstruite au XIX^e siècle et restaurée à plusieurs reprises. L'intérieur abrite des dalles funéraires, une statue en bois polychrome de la Vierge à l'Enfant (XVII^e siècle) et des vitraux modernes (1955). Elle est inscrite aux Monuments Historiques depuis 1950.
2. L'institution Saint-Nicolas. En 1834, l'abbé Mullaix, premier chapelain de Napoléon III, fonda un orphelinat avec l'aide de la fondation Saint-Nicolas. L'institution abrite aujourd'hui un collège et une école. Outre de magnifiques jardins, les bâtiments abritent une superbe chapelle du XIX^e siècle pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes. La chapelle comporte des baies ornées de vitraux et deux rangées de colonnes de fonte.
3. Les Bois Brûlés. Igné, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Germain, était un hameau abritant principalement des bûcherons. Ceux-ci défrichaient les arbres des bois environnants pour en faire du charbon de bois. On les appelait alors les « chabloniers » et ils garantissent leur nom aux « Bois Brûlés » qui sont situés à l'ouest de la Commune. Le village est orienté au nord par la Bièvre et le ru de Vauhallan.
4. Le château d'Igné (Hôtel de Ville). Il a connu plusieurs programmes, dont des notables et bourgeois de Paris. Le genre Gustave Fayet y habita de 1912 à son décès en 1925. Le domaine était un rendez-vous mondain qui fréquentait notamment l'écrivain André Saint et le peintre Odilon Redon. L'île sur le jardin appartenait aux Bourbons-Candé. En 1931, la Commune acheta le château afin d'y installer l'hôtel de Ville.



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE D'IGNY
EST MEMBRE DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'AMONT DE LA BIÈVRE
(SIAB).



Haute Vallée
de la BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyancourt jusqu'à Massy, incluant la forêt domaniale de Venière et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des sites est requis. Cette première protection est vite restée insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha les plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décerné après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT

SECON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT

SECON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce titre dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du critère de « pittoresque » (paysage digne d'être point, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.

JOUY-EN-JOSAS

LES SITES INCONTOURNABLES

1. Le Musée de la Toile de Jouy. Créé en 1977 au sein du château de Mornobello, aux Metz, et installé depuis 1991 au château de l'Églantier, le musée fait revivre les métiers de la Manufacture Oberkampf (1760-1843). Ses collections remontent près de 10 000 pièces du XVIII^e au XX^e siècle, permettent de découvrir l'histoire de la manufacture, les techniques d'impression et les nombreuses utilisations de la Toile de Jouy.
2. La Maison Léon Blum. C'est dans cette ancienne ferme du XVIII^e siècle, le dos des Metz, que Léon Blum (1872-1950), leader du Front Populaire, passe avec son épouse, Jeanne, les cinq dernières années de sa vie. La maison est classée Monument Historique (1963) et labellisée Maison des Illustres (2012). Transformée en musée (1986), puis achetée par la ville (1991), haut et pointu est flanqué de quatre pyramidons, de forme maigre dans la région.
3. L'église Saint-Martin. Édifiée au XIII^e siècle et classée Monument Historique, l'église renferme une diable en bois polychrome (XII^e siècle), quatre salles en bois sculpté (XVI^e siècle), un groupe de la charité de St. Martin (XVII^e siècle), un marbre de St. Sébastien attribué à Pierre Puyet (XVIII^e siècle) et un orgue construit par le facteur Aubrey vers 1800. Le clocher haut et pointu est flanqué de quatre pyramidons, de forme maigre dans la région.
4. Le Bief du Vieux Moulin. Le Bief, bras de la Bièvre courant à travers le parc Oberkampf, alimentait autrefois le Vieux Moulin, acheté en 1773 par Christophe-Philippe Oberkampf pour calandrier les toiles et broyer les produits de coloration. Surbet de Jouy transforme le bâtiment en 1828 et un orgue construit par le facteur Aubrey vers 1800. Le clocher haut et pointu est flanqué de quatre pyramidons, de forme maigre dans la région.



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE DE
JOUY-EN-JOSAS EST MEMBRE DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'AMONT DE LA BIÈVRE
(SIAB).



Haute Vallée
de la BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyancourt jusqu'à Masy, incluant la forêt domaniale de Verrières et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des sites est requis. Cette première protection n'est que modestement insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha les plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décidé après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT SELON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT SELON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce jour dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du créneau de « pittoresque » (paysage digne d'être peint, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.

VAUHALLAN

LES SITES INCONTOURNABLES

1. L'abbaye Saint-Louis-du-Temple et son pigeonnier du XI^e siècle. Les bénédictins, installés en 1951, accueillent des personnes âgées ou pour une halte spirituelle et ont ouvert deux musées (histoire des souvenirs de la fondatrice de la communauté en 1816, L'A, de Bourbon-Condé, et de la famille royale emprisonnée au Temple - artistique des œuvres de Mère C. Galfon), un magasin et un atelier de relecture artisanale.

2. L'église St-Rigomer et Ste-Ténéstine (MH 1927). Châliobert 1^{er}, fils de Clovis, la fonde en 539 en mémoire du « miracle des oeuvres » : il en mit la crypte. Remaniée au XII^e siècle, sa porte unique en France retracé l'histoire du village depuis l'an 800. Lors des concerts d'orgue, on peut admirer les vitraux dont celui du miracle et des tableaux (MH 1977). Dans l'ancien cimetière s'élève la croix fleurdécalée de 1602 (MH 1984).

3. La ferme des Arpentis (MH 1988). Aux confins du plateau de Saclay et de la Vallée de la Bièvre qu'elle domine, elle date du XV^e siècle et les arpentiers du fief sont attestés depuis un millénaire. Une allée d'honneur mène notamment à l'ancien corps de logis (XVII^e siècle) dans lequel on peut admirer un superbe escalier de bois, la grange et au colombier dont il abaisse les façades et tutours.

4. L'ancienne ferme de l'Abbaye de Limon (site classé). Elle a été renouée pour accueillir le jardin de Limon, une ferme biologique en insertion qui propose des parcours d'agrumes cultivés par des personnes en situation de précarité, et à Maison Cocagne, composée d'un gîte, de salles à louer et d'un jardin pédagogique, qui offre des formations et rencontres autour de l'alimentation et de la transition écologique.



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE DE VAUHALLAN
EST MEMBRE DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'AMONT DE LA BIÈVRE
(SIAB).



Haute Vallée
de la BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyancourt jusqu'à Masy, incluant la forêt domaniale de Verrières et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des sites est requis. Cette première protection n'est que modestement insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha les plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décidé après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT SELON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT SELON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce jour dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du créneau de « pittoresque » (paysage digne d'être peint, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.

LES LOGES-EN-JOSAS

LES SITES INCONTOURNABLES

1. Les bois de Loges. Au nord, le village s'étend jusqu'au fond de la vallée de la Bièvre dans un paysage de prés et de forêts. Au sud, sur le plateau de Saclay, il est bordé de terres agricoles. Les espaces boisés du village font partie de la forêt domaniale de Versailles. Le bois de la Garenne s'étend jusqu'au centre du village. De nombreux chemins s'offrent aux promeneurs et aux cyclistes.

2. L'église Saint-Eustache. Remplaçant la chapelle du XIII^e siècle déjà dédiée à St. Eustache, patron des chasseurs, l'église des Loges a été construite en 1699. On peut y admirer la Mise au tombeau, une peinture italienne de la fin du XVII^e siècle en une statue de la Vierge à l'Enfant en bois peints polychromes, du XVI^e siècle également. Les vitraux, modernes et originaux, ont été réalisés par les maîtres verriers logeais Anne et Patrick Coufflet.

3. Le château des Côtes. C'est Alphonse Mallet, père de d'Orkempont, le créateur de la manufacture des toiles de Jouy, qui a fait construire ce château, terminé en 1875. Cédé à l'association « Charté maternelle de Paris » en 1952, il est encore aujourd'hui consacré aux jeunes mûllistes et l'accueille occasionnellement au sein du Centre pédiatrique des Côtes.

4. La porte de Jouy (ancienne porte de Bièvre). Propriété de l'État. À partir de 1877, Louis XIV fut créé son parc de chasse par un mur de 18 km de long et 3 m de haut, entouré de 24 portes d'accès dessinées par Jules Hardouin-Mansart. Il en reste deux aux Loges : la maison forestière, vendue à Préf. Jouy - inscrite aux Monuments Historiques en 1989 - et la Porte des Loges, au nord-ouest de la Garenne.



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE DES LOGES-
EN-JOSAS EST MEMBRE DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'AMONT DE LA BIÈVRE
(SIAB).



Haute Vallée
de la
BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyancourt jusqu'à Masy, incluant la forêt domaniale de Verrières et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiements de France et de l'Inspecteur des sites et repas. Cette première protection s'est vite montrée insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha les plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décidé après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT SELON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT SELON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce titre d'abord la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du créneau de « pittoresque » (paysage digne d'être peint, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiements de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

LES SITES INCONTOURNABLES

1. La forêt de Vélizy-Villacoublay. Elle fait partie de la forêt domaniale de Meudon. Sa particularité réside surtout dans ses plans d'eau (étang du Trou-au-Garb, étang des écrevisses) et sa diversité biologique (faune et flore). Le chêne des Missions, avec ses 32 m d'énergie, est un des arbres les plus vieux et majestueux de la forêt. Des vestiges du réseau hydraulique des châteaux de Meudon et de Chaville y subsistent.
2. L'Onide. Lieu de création et de diffusion artistique pluridisciplinaire en grande partie tourné vers les écritures contemporaines (théâtre, arts plastiques, musique, danse, cirque). Ses objectifs sont d'aborder toutes les expressions artistiques et aujourd'hui et d'établir le lien entre elles, de rendre l'Art accessible et d'être un outil qui aide au décodage de nouvelles formes et des nouvelles pratiques après des artistes.
3. L'église Saint-Denis. Bâtie le 15 avril 1674 par l'architecte des bâtiments du roi, Charles Charroy, ses colonnes présentent un magnifique tympan orné des armures de la famille Le Tellier, propriétaire des terres. Depuis 1971, les offices religieux se déroulent dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Vélizy. L'église Saint-Denis est utilisée pour des expositions et des activités associatives.
4. Le square des cèdres (Cerc municipal). Emblématique au cœur du quartier Le Clos, les deux cèdres du Liban âgés de 250 à 300 ans s'imposent par leur prédominance. La légende dit qu'ils auraient été plantés à l'époque où les premiers spécimens étaient introduits en France, soit autour de 1734 par le botaniste Bernard de Jussieu. On rapporte que Robert Wagner, regardant ces arbres, aurait dit : « Un jour, les Véliziens s'assoient eux aussi sous ces cèdres ».



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY EST MEMBRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMONT DE LA BIÈVRE (SIAB).



Haute Vallée
de la
BIÈVRE

UNE VALLÉE CLASSÉE DEPUIS 20 ANS

Depuis le 7 juillet 2000, la Haute Vallée de la Bièvre est classée au titre des sites naturels.

DATES IMPORTANTES

4 mai 1972 : inscription de la Haute Vallée de la Bièvre à l'inventaire des sites et monuments naturels, depuis Guyancourt jusqu'à Masy, incluant la forêt domaniale de Verrières et une partie du plateau de Saclay. Cette protection est obtenue avec le simple accord des Communes ou l'avis de l'Architecte des Bâtiements de France et de l'Inspecteur des sites et repas. Cette première protection s'est vite montrée insuffisante.

7 juillet 2000 : classement des 2 700 ha les plus fragiles de la vallée. Ce classement a été décidé après plus de 20 ans de négociations entre les services de l'État, les municipalités concernées et les associations d'environnement dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB). Le classement au titre des sites est le niveau de protection le plus élevé dans le Droit français (loi du 2 mai 1930). Une enquête administrative est organisée par les préfets des Yvelines et de l'Essonne. Le projet avait été au préalable approuvé par les Commissions Départementales des Sites, Perspectives et Paysages et le résultat de l'enquête fut présenté devant la Commission Supérieure des Sites, puis devant le Conseil d'État.

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT SELON LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité du site est unanimement reconnue. Toutefois, la pression foncière est permanente et croissante. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités en place ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux. Afin de renforcer la protection de ces espaces, un classement est nécessaire.

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT SELON LA LOI DU 3 MAI 1930

La protection des sites et monuments naturels est instituée à ce titre d'abord la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général. La vallée a été qualifiée du créneau de « pittoresque » (paysage digne d'être peint, remarquable et varié) bien qu'elle soit également caractérisée par une histoire riche, étant une partie du Grand Parc de Chasse de Louis XIV. Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet du Département ou du ministre de l'Environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiements de France et de la Commission Départementale des Sites.

20 ANS APRÈS LE DÉCRET DU CLASSEMENT

Un bilan très satisfaisant : la Haute Vallée de la Bièvre a su conserver son identité et son intégrité durant les deux dernières décennies.

VERRIÈRES-LE-BUISSON

LES SITES INCONTOURNABLES

1. La forêt domaniale de Verrières. Elle couvre 580 ha dont 460 ha sur Verrières. Héritage par Henri IV et Louis XIII, elle fut aménagée pour la chasse à courre avant d'être rattachée à la couronne de France en 1682. Plusieurs sentiers de randonnées y existent. La faune et la flore ont été repérées dans le cadre d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1. Depuis 2010, 42 ha sont classés en réserve biologique intégrale.
2. L'Arboretum Municipal Roger de Vilmorin. Créé par Roger de Vilmorin, cet espace a été acquis par la commune en 1976. Il compte près de 500 espèces d'arbres et d'arbustes ou de plantes ainsi qu'une collection d'un millier d'iris. Il a plus de 70 ouvertures hebdomadaires le samedi. L'arboretum propose au public des visites guidées et diverses manifestations (animations pour découvrir la musique, conférences, expositions...).
3. L'église Notre-Dame-de-l'Assomption. Elle a été construite entre les XI^e et XIII^e siècles. À plusieurs reprises, elle fut endommagée ou partiellement détruite puis reconstruite. Des XII^e et XIII^e siècles subsistent la base du clocher, les corniches latérales à modillons et les bases de la façade. L'intérieur abrite un mobilier du XIX^e siècle (un maître-autel néo-gothique, des vitraux). L'église est en partie inscrite aux Monuments Historiques (1972).
4. Le lac. Le lac de Verrières est le dernier témoin tangible du parc du château des Magesmeux. Réaménagé au milieu du XIX^e siècle dans le style anglais, il avait pour vocation d'être attrayant pour des résidents potentiels : embarcadere et restaurant enrichissant les bases de la façade. L'intérieur abrite un mobilier du XIX^e siècle (un maître-autel néo-gothique, des vitraux). L'église est en partie inscrite aux Monuments Historiques (1972).



LA HAUTE VALLÉE DE LA BIÈVRE



LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON EST MEMBRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMONT DE LA BIÈVRE (SIAB).

Les actions majeures 2020

VIII. Création de comptes de réseaux sociaux pour le SIAB

Date de création : Mai 2020

- Compte Instagram : https://www.instagram.com/siab_monteclin/
- Compte Twitter : https://twitter.com/siab_monteclin

DOMAINE DE MONTECLIN

ENTRETIEN

Le syndicat réalise chaque année un programme d'action préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier :

1. Travaux de maintenance
 - Entretien des infrastructures
 - Entretien des accotements et talus

2. Travaux d'accueil
 - Entretien des lisières
 - Entretien des équipements d'accueil du public

3. Travaux sylvicoles
 - Travaux d'abattage, démontage, rétention – massifs de rhododendrons

4. Lutte contre les dépôts sauvages

TRAVAUX 2020

- Mise en valeur du hêtre et du cèdre : 2 037 €
- Dégagement des vues du grand Hêtre et mise en sécurité des ses abords.
- Entretien de la calade du grand cèdre de Pierre Grillante, réalisation de revers d'eau, fourniture et pose d'un banc installé sous ce grand cèdre.
- Reprise et extension de la plateforme d'accueil sous le grand cèdre du plateau et lien avec une amélioration de l'accessibilité en lien avec les activités du plateau.
- Mise en sécurité du périmètre sud : 5 932 €
- Travaux d'abattage et de démontage d'arbres sur le chemin du Charbonniers (gros érables très proches des réseaux aériens), le chemin de Montéclin (deux gros chênes), arrière de la propriété Legoaster (abattage de 8 grands arbres, mise en sécurité de 5 grands arbres) et le chemin Serge Antoine (démontage de 2 chênes) et le chemin de Versailles (abattage et démontage d'un grand robinier)
- Maintien de l'ouverture du chemin de la manufacture Conception de panneaux valorisant le tourisme de la HVB dans le cadre des JEP 2020.
- Ces panneaux ont été élaborés en concertation avec l'ensemble des communes et 2 panneaux ont été livrés dans chaque commune du SIAB : 3 000 €

TRAVAUX 2020

Travaux courants - fonctionnement 18 000 €

- Démontage des arbres couchés sur les chemins
- Nettoyage des sous bois et des chemins
- Soufflage des feuilles des chemins et des voies d'eau.
- Lutte contre la fermeture des chemins
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Entretien du mobilier

PARTICIPATIONS FINANCIERES VERSEES

- 1 400 € versés au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)

Le SMBVB a été créé le 1er décembre 2003.

Il a pour objet d'élaborer une charte de territoire sur l'ensemble des questions liées à l'eau, aux milieux naturels et à la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique du bassin versant de la Bièvre.

Ses ressources proviennent essentiellement des cotisations versées par les structures membres du syndicat ainsi que des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou la Région Ile de France.

PARTICIPATIONS FINANCIERES VERSEES

- 300 € adhésion à Terre et Cité

L'association a pour objectif de pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées et de préserver et mettre en valeur le patrimoine associé : naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel...

PARTICIPATIONS FINANCIERES VERSEES

Avec la crise sanitaire, les subventions aux associations que le SIAB soutient n'ont pas été versées car les manifestations n'ont pas eu lieu pour rappel :

- 1 000 € pour le Castor Fou
- 1 000 € pour le Trail du Josas
- 1 000 € pour la Marche de la Bièvres

BILAN FINANCIER 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2020	12 594,35	82 764,26	
RECETTES 2020	14 937,68	111 496,50	
RESULTAT EXERCICE 2020	10 361,87	186 238,76	
REPRISE EN 2020 DES RESULTATS ANTERIEURS 2019	2 343,33	28 732,24	
TOTAL RESULTAT 2020	12 705,20	214 971,00	227 676,20

BUDGET PRIMITIF 2020

- Montant global du budget 2020 : 520 479 €
Investissement 213 140 €
Fonctionnement 307 339 €

- Les recettes proviennent en majorité :
des participations communales 71 025 €
de la redevance du délégataire 40 396 €